

De: BRIGADE CYBER CRIME_DCPJ

Date:

**Objet: TRANSMISSION CONVOCATION RT56-OP / Procédure N °XXX/ Dossier XXX
(Réponse obligatoire !)**

ATTN / CONVOCATION

Cher (e) Madame / Monsieur,

Je suis **Catherine De BOLLE**, Commissaire générale de la Police fédérale, élue au poste de Directrice exécutive d'**EUROPOL**.

Suite à des analyses et travaux effectués par notre **Brigade de Protection des Mineur(e)s (BPM)** sur le réseau informatique, certaines traces de vos données d'identification ont été repérées.

Je vous contacte donc à propos de saisie informatique de la cyber-infiltration (autorisée depuis 2009 notamment en matière de : pédopornographie, pédophilie, zoophilie, nécrophilie, coprophilie, cyber pornographie, exhibitionnisme, trafic sexuel) afin de vous informer que vous faites l'objet de plusieurs poursuites judiciaires.

Pour votre information, la *loi de mars 2007* aggrave les peines lorsque les propositions, tentatives sur mineurs(es), agressions sexuelles ou viols ont pu être commis en recourant à Internet.

Vous avez donc été ciblé sur Internet après avoir commis certaines infractions sur des pages Web (sites d'annonces, échanges d'e-mails, messagerie Instantanée, commentaires...) avec plusieurs mineurs(es) notamment des photos dénudées de vous que vous avez pu partager/envoyer via les réseaux sociaux notamment WhatsApp, Snapchat ... Plusieurs de ces éléments ont pu être interceptés et enregistrés par notre Cyber police et constituent des preuves palpables de votre culpabilité.

Vous êtes donc priés de vous faire entendre assez rapidement par mail à cette adresse dcpj.cdebolle@gmail.com en nous expliquant brièvement vos motivations pour une analyse et évaluation des sanctions, cela dans un strict délai de 24 heures à compter de la réception du présent mail.

En cas de non réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation de transmettre votre dossier/rapport complet à la Commission Européenne chargée des crimes sur Internet dirigée par un Procureur Général spécialiste des questions de cybercriminalité afin d'établir un mandat d'arrêt à votre encontre. Ce mandat, sera ensuite transmis à la Gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence pour votre arrestation et audition. Vous ferez dès lors partie du fichier en constitution des délinquants sexuels. Ce fichier ainsi que votre dossier pourraient être transmis à plusieurs chaînes de télévisions nationales/internationales d'informations pour une large diffusion selon la gravité des actes posés. Votre famille, vos proches, vos collaborateurs, et tout le monde entier verront ce que vous faites devant un

ordinateur.

Le XX Mai 2021

Cordialement

Catherine De BOLLE, Directrice exécutive d'EUROPOL

E-mail : dcpj.cdebolle@gmail.com

**DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE_DCPJ,
BRIGADE DE PROTECTION DES MINEURS_BPM
POLICE FÉDÉRALE,**